



16ème législature

Question N° : 16914	De M. Florian Chauche (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >entreprises	Tête d'analyse >Plan de licenciement Air Liquide - VitalAire	Analyse > Plan de licenciement Air Liquide - VitalAire.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Florian Chauche interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le plan de sauvegarde de l'emploi initié par Air Liquide. Le groupe a annoncé la suppression de 1 038 emplois dans le cadre d'une restructuration. Dans sa filiale VitalAire, cette restructuration prévoit la suppression de 479 emplois sur un effectif de 1 035 CDI. Cette filiale s'occupe d'installer du matériel médical à des patients souffrant d'insuffisance respiratoire, de diabète ainsi que d'apnée du sommeil et de veiller au bon déroulement des traitements. Pourtant, tous les voyants sont au vert : en 2023, l'activité santé (+ 8,4 % des ventes) a été un moteur de la croissance du groupe qui a enregistré un bénéfice net pour la première fois supérieur à 3 milliards d'euros. Le taux de marge de l'entreprise reste très conséquent en se maintenant au-dessus des 10 %. Enfin, 56 % du bénéfice net de l'entreprise a été reversé aux actionnaires. En outre, le groupe Air liquide a reçu 190 millions de subventions publiques dans le cadre de la construction d'un électrolyseur en 2022. Ces suppressions de postes vont dégrader la qualité du travail des salariés et affecter le service offert aux patients. De plus, dans la circonscription de M. le député, ces nouvelles suppressions fragilisent encore le tissu industriel du Nord-Franche-Comté, toujours sous le choc des annonces de suppressions de postes chez Forvia et de la situation incertaine de la branche énergie de Général Electric. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour enrayer cette accumulation de plans de sauvegarde de l'emploi qui n'en portent que le nom, car ils ne font qu'en détruire. Comment est-ce possible qu'une entreprise bénéficiaire et surtout qui touche des subventions publiques puisse licencier ? Que compte-t-il faire pour mettre un terme à ces abus ? Il souhaite connaître sa position à ce sujet.